

GRANDS PROJETS : que représentent-ils dans l'artificialisation des sols ?

Face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels, la législation française a fixé l'objectif ambitieux d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Cette note s'intéresse au poids des projets identifiées comme étant d'intérêt national dans cette perspective de réduction de l'artificialisation des sols.

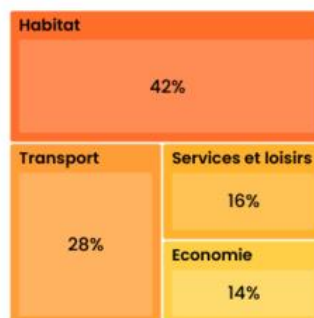
L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN QUELQUES CHIFFRES

À l'heure actuelle, 9,3% du territoire français est artificialisé, soit 5 900 000 hectares avec une répartition des usages comme suit : 42% pour l'habitat, 28% pour les transports, 16% pour les services et loisirs, et 14% pour l'économie.

Le rythme actuel d'artificialisation est d'environ 24 000 ha / an en France

Figure 1. Part de l'artificialisation par grand domaine

L'habitat, plus grand consommateur de sols



Source : [Observatoire national de l'artificialisation / Enquête teruti chiffre et données septembre 2022](#)

LES GRANDS PROJETS D'ENVERGURE NATIONALE : A QUOI CORRESPONDENT-ILS ?

Le recensement des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) vise à fournir une compréhension précise des projets identifiés par l'État comme ayant une portée significative au niveau national ou européen. Ils seront listés en fonction de catégories définies par la loi et du fait de leur caractère d'intérêt général majeur (IGM). La capacité d'un projet d'envergure nationale ou européenne à présenter un IGM est appréciée au

regard de différents critères (non exhaustifs) comme la contribution à la création d'emplois, le maillage d'infrastructures d'intérêt national et européen contribution à la sécurité ou à la souveraineté nationale ...

Une première liste des projets qui font l'objet d'une comptabilisation au niveau national a été diffusée, à un stade encore provisoire. Elle sera validée par arrêté, après avis des conseils régionaux et de la conférence régionale du ZAN. Cet arrêté pourra être modifié pour faire évoluer la liste, « *notamment si un nouveau projet d'envergure nationale ou européenne qui présente un intérêt général majeur est identifié après la dernière modification ou révision d'un document de planification régionale.* »

Au total ce sont 150 projets occupant une superficie de 11 500 hectares qui ont été retenus pour cette analyse pouvant diviser en 4 catégories principales :

Infrastructures de transport (autoroutes, ports...) : 64% de la surface concernée

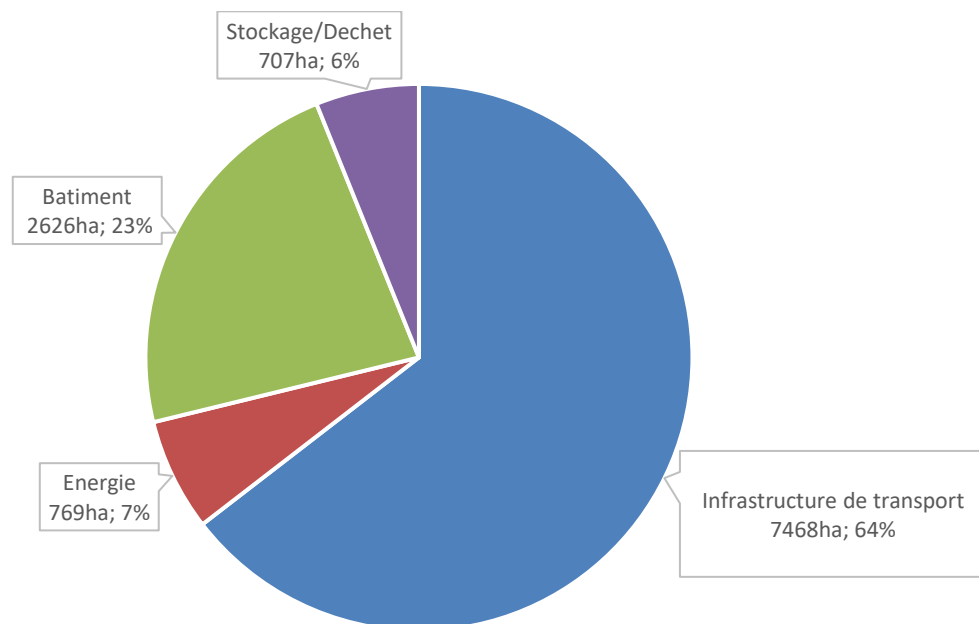
Bâtiments (zones d'activités, administratifs, giga factories...) : 23%.

Infrastructures énergétiques (centrales nucléaires, hydrogène, réseau électrique...) : 7%.

Sites de traitement des déchets : 6%.

Ces grands projets représentent moins de 0.02% de la surface déjà artificialisée et une fraction de moins de 0,002 % de la surface totale du territoire français.

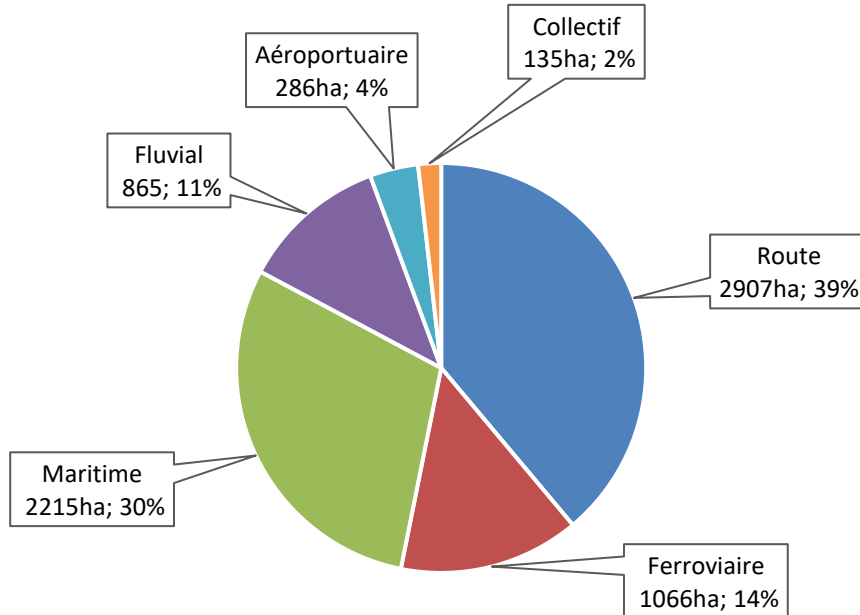
Figure 2. Répartition de la superficie occupée par catégorie de grands projets



ZOOM SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : PLUS DE 70% DE LA SURFACE ARTIFICIALISEE PAR DES PROJETS ROUTIERS ET PORTUAIRE

Les grands projets routiers comptent pour 39 %, de l'artificialisation liée aux infrastructures, précédant le secteur portuaire qui représente 30 % et devant le ferroviaire.

Figure 3. Répartition de la superficie occupée par type d'infrastructures de transport



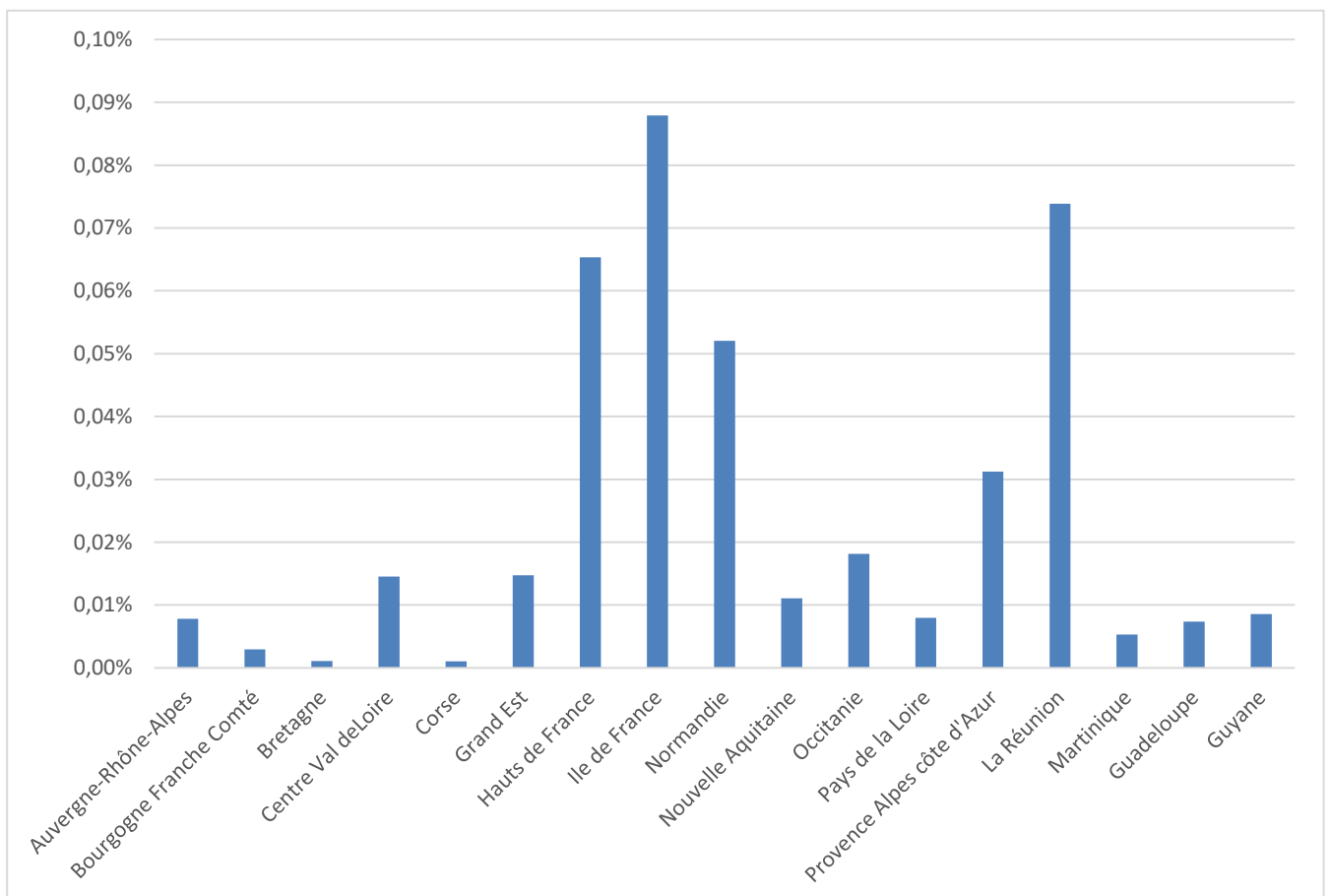
	Principaux projets selon leur superficie	Superficie en hectares
Route	<ul style="list-style-type: none"> Projet autoroutier A154/A120 	<ul style="list-style-type: none"> 576
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagements routiers contournement Est de Rouen - A28/A13 / A133/A134 	<ul style="list-style-type: none"> 470
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagements routiers* A69 [Castres-Verfeil] 	<ul style="list-style-type: none"> 353
Ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest [Bordeaux - Toulouse] [Bordeaux - Dax] 	<ul style="list-style-type: none"> 700
	<ul style="list-style-type: none"> Ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) 	<ul style="list-style-type: none"> 189
	<ul style="list-style-type: none"> Contournement ferroviaire de l'agglomération Lyonnaise (CFAL) [partie Nord] 	<ul style="list-style-type: none"> 88
Maritime	<ul style="list-style-type: none"> Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) 	<ul style="list-style-type: none"> 718

	<ul style="list-style-type: none"> • Grand port maritime de Marseille (GPMM) - OAZIP 	<ul style="list-style-type: none"> • 709
	<ul style="list-style-type: none"> • HAROPA [Normandie] 	<ul style="list-style-type: none"> • 456
Fluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Canal Seine Nord Europe Liaison fluviale [Compiègne - Aubencheul-au-Bac] 	<ul style="list-style-type: none"> • 855
Aéroportuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroport Mayotte (sous réserve de l'arbitrage sur la localisation - 2 options) 	<ul style="list-style-type: none"> • 200
Collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de transport public du Grand paris 	<ul style="list-style-type: none"> • 135

QUEL POIDS DES GRANDS PROJETS DANS LES REGIONS ?

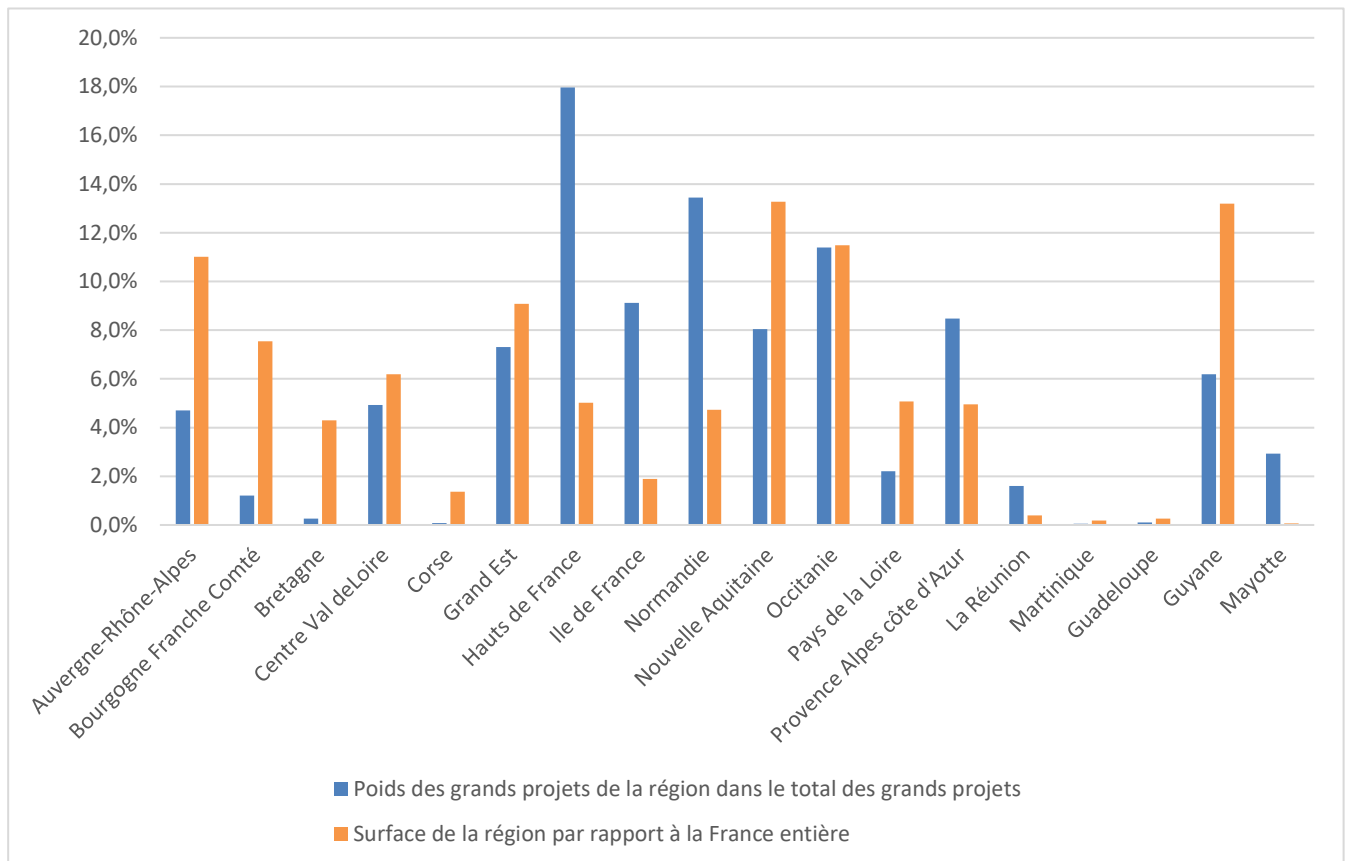
Rapporté à la superficie totale des régions, les grands projets impactent au maximum 0,09 % de leur surface.

Figure 4. Proportion de la superficie des régions artificialisé par les grands projets



Cependant, des disparités régionales sont observées, influencées par les caractéristiques géographiques et la concentration de projets à forte artificialisation. Par exemple, les Hauts-de-France se distinguent par le Canal Seine-Nord et le port de Dunkerque. Cette région ainsi que l'Île-de-France et la Normandie regroupent une part significative des grands projets, en proportion de leur superficie territoriale.

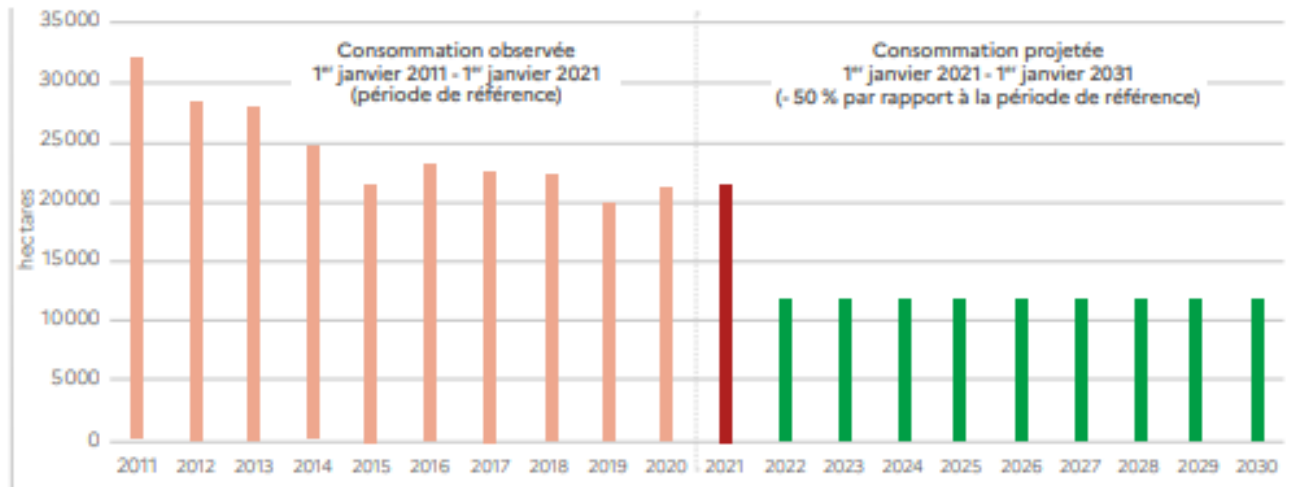
Figure 5. Distribution des grands projets (en surface) comparée au poids de chaque région dans la superficie française



OBJECTIF ZAN : QUELS ENJEUX POUR LES GRANDS PROJETS ?

L'objectif à court terme du ZAN est de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols, passant de 250 000 à 125 000 hectares artificialisés entre 2021 et 2031. A horizon 2050, la France visera un objectif de zéro artificialisation nette (surface artificialisée – surface désartificialisée)

Figure 6. Consommation nationale d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF)



Source : [Guide synthétique ZAN / MITRE novembre 2023](#)

Chaque région se voit attribuer un objectif global d'artificialisation des sols, déterminé en tenant compte de sa consommation passée de sols ainsi que d'autres facteurs tels que la démographie et les besoins économiques.

Pour maintenir un équilibre entre le développement nécessaire et la protection environnementale, la loi Climat et Résilience introduit un concept de forfait national pour des projets d'intérêt stratégique. Pour la période 2021-2031, ce forfait est fixé à 12 500 hectares, alloués spécifiquement pour l'artificialisation liée à ces grands projets. Cela implique que l'espace consommé par ces projets est déduit du total à territorialiser au niveau national. En déduisant ces 12 500 hectares réservés aux grands projets, il restera donc 112 500 hectares pour les autres types d'artificialisation sur cette période

Conclusion

L'examen des projets d'envergure souligne un équilibre précaire entre le besoin de développement et la nécessité de préservation environnementale dans la quête de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Bien que médiatiquement saillants, ces grands projets ne constituent qu'une fraction mineure de l'artificialisation prévue (en supposant qu'ils soient tous réalisés dans la décennie à venir), représentant moins de 10 % de l'artificialisation future, elle-même réduite de moitié par rapport à la décennie précédente.

Il est crucial d'insister sur la transparence et la définition claire de ce qui contribue au ZAN. La clarification des critères et une communication transparente seront essentielles pour maintenir la confiance et la compréhension de tous les acteurs concernés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouver [l'intégralité des données](#) et la [liste des projets](#).

Louis TISSIER
tissierl@fnfp.fr
 01.44.13.32.22